TEMPUS II: programme transeuropéen de coopération pour l'enseignement supérieur, du 1er juillet 1994 au 30 juin 2000

1996/0133(CNS) - 15/11/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Robert EVANS (PSE, RU) concernant la prolongation de la deuxième phase du programme transeuropéen de coopération pour l'enseignement supérieur (TEMPUS II). Il demande que, dans la réalisation des objectifs du programme, la Commission veille au respect de la politique d'égalité des chances entre hommes et femmes et s'assure qu'aucun groupe de citoyen n'est exclu ou défavorisé pour une quelconque raison. Il souhaite que la Commission soit assistée par un comité composé d'un représentant désigné par chaque Etat membre et de deux membres de la commission compétente du Parlement européen, la réunion étant présidée par le représentant de la Commission européenne.